

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**18**

Date de la Convocation :

21 Juin 2024

Date d'affichage :

27 juin 2024

Objet de la délibération :

**DEL2024\_051 – Dénomination des voies de la zone artisanale « Les Agréous 2 »**



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 26 JUIN 2024**

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Vingt Six du mois de Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mr J. Paul TRAYE à J. Jacques LARTIGUE, Mme Myriam LALLEMAND à Michel RAFFIN, Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Cécile CASSUTTI, Mme Stéphanie HERVE à Jean MORA, Mme Muriel LAGORCE à Isabelle BOUCHES

**Absents excusés** : Mr Eric MACQUART

**Secrétaire de séance** : Mr J. Jacques LARTIGUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au librechoix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt communautaire présente la dénomination des voies,

**CONSIDÉRANT** la création à venir de la zone artisanale «Les Agréous 2»

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et avec **15 Voix Pour** et **3 Contre** (M. Darrémont, J. Mora, S. Hervé), **DECIDE** :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation de la zone artisanale « Les Agréous 2 », comme suit :
  - Voie allant du Rond Point de la ZAE « Les Agréous 2 » au lot n°13 : « **Rue du Gat d'Uza** »,

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 040-214001505-20240626-DEL2024\_051-DE



- Voie allant du Lot N) 25 AU Lot n° 28 : « Impasse de **Moundiques** »

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

